

	Les déclarations à réaliser			FVBD/D31
	FVBD/D18 Déclaration de désalcoolisation partielle en IGP Périgord			Version 02 Page 1/1 Recto
Cette déclaration doit être transmise à l'ODG au moins 8 jours avant l'opération de désalcoolisation partielle				
DESCRIPTION DU LOT				
IGP Périgord		Couleur :	Millésime :	Volume (hL) :
N° de lot :		Marque :		Contenants :
COORDONNEES DU DECLARANT				
Raison sociale :			Nom et Prénom :	
Adresse :				
N°CVI :			SIRET :	
Tel :		Fax :	Email :	
DESCRIPTION DE L'OPERATION				
Date de l'opération de désalcoolisation partielle:				
TAV initial :				
TAV visé après désalcoolisation partielle :				
Méthode de désalcoolisation partielle :				
Lieu de l'opération de désalcoolisation partielle:				
Lieu de stockage du vin avant désalcoolisation partielle :				
Lieu de stockage du vin partiellement désalcoolisé :				
Date :	Signature du déclarant :			Visa ODG

à retourner à la F.V.B.D Pôle Viticole des vins de Bergerac et Duras - ZA Vallade Sud - 24112 BERGERAC

Email : contact@fvbd.fr